



Pour qui ?

La Communauté de Communes de Haute Cornouaille tient à aider ses administrés à accéder à la propriété d'un logement ancien. C'est dans ce cadre qu'une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 € a été mise en place sous certaines conditions et notamment les conditions de ressources avec une clause anti-spéculative.

Châteauneuf-du-Faou, Collorec, Coray, Landeleau, Laz, Leuhan, Plonévez-du-Faou, Saint-Goazec, Saint-Thois, Spézet et Trégourez.

Avec qui ?

La Communauté de Communes de Haute Cornouaille mobilise un réseau de professionnels pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet en toute sécurité.

L'ADIL 29 est un partenaire privilégié dans l'accompagnement des ménages pouvant bénéficier de l'aide pour l'accession d'un logement ancien.

SOLIHA et l'ALECOB sont mobilisés dans ce dispositif pour vous apporter conseils et accompagnement dans l'audit thermique et les travaux de rénovation de votre projet.



Contactez-nous
avant de vous engager

Communauté de Communes
de Haute Cornouaille
6 rue de Morlaix
29520 Chateauneuf du Faou
02.98.73.25.36
www.haute-cornouaille.fr

La Communauté de Communes
de Haute Cornouaille

vous aide à devenir
propriétaire



Un coup de pouce
pour acheter votre
1^{er} logement
ancien ou à renover...

«Mon 1^{er} Logement avec la Communaute de Communes de Haute Cornouaille»

Conditions d'accès

Conditions liées aux ménages et aux personnes seules

Etre primo-accédant au sens
du PTZ

Disposer de ressources (re-
venus fiscaux de référence)
inférieures aux plafonds
permettant de bénéficier du
PSLA :

Nombre de personne(s) occupant le logement	Plafond de Ressources
1	23 779 €
2	31 709 €
3	36 678 €
4	40 643 €
5 et +	44 595 €

Année N-2

Conditions liées au logement

Acquisition d'un logement ancien
(construit avant 1990, hors vente
des organismes HLM) occupé à
titre de résidence principale.

Nouveau !

Dispositif ouvert depuis le 29 octobre 2015
à toutes les communes de Haute Cornouaille
en centre boug et en campagne.

Réalisation, lors de l'acquisition,
d'un audit thermique du logement
suivi de travaux de rénovation
thermique effectués par des pro-
fessionnels permettant un gain de
performance énergétique du loge-
ment d'au moins 25% (justifiable
par comparaison de l'évaluation
énergétique du logement avant
travaux avec la performance pro-
jetée après travaux, établie par
l'audit thermique) cumulable, le cas
échéant, avec "Habiter mieux".

Comment ça marche?

Le candidat doit établir un
dossier de demande qui lui sera
remis par l'ADIL.



Adil du Finistère

23, rue Jean Jaurès - 29000 QUIMPER
14, boulevard Gambetta - 29200 BREST
Tel : 02.98.46.37.38

Permanences :

Châteauneuf-du-Faou : Communauté de
communes 6, rue de Morlaix le 1er mercredi
du mois de 9 h à 12 h.

Coray : Mairie le 3e mercredi des mois pairs
de 9 h à 12 h.

Plonévez-du-Faou : Mairie le 3e mercredi
des mois impairs de 9 h à 12 h.

Sur rendez-vous de 9h à 10h.

Sans rendez-vous de 10h à 12h

www.adil29.org

